



COMMUNE DE LE TEIL

SESSION  
14/11/2022

-----  
**EXTRAIT**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 7

L'An Deux Mille Vingt Deux, le quatorze novembre dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 8 novembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 28  
Abstention : 1  
Contre :

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Gleyze, Griffé, Jouve, Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo.

Excusés : M. Chezeau (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), M. Galiana (pouvoir à M. Jouve), Mme Garraud (pouvoir à Alain Bornes), Mme Guillot (pouvoir à Mme Diatta), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Michel), Mme Valla (pouvoir à Mme Faure-Pinault), M. Vallon (pouvoir à Mme Bayle).

Secrétaire : M. Abdelaziz Boukal

**Objet : Validation de l'acquisition par l'EPORA de quatre biens immobiliers situés secteur République et Marceau**

Une convention d'étude et de veille foncière a été signée entre la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron, la Commune de Le Teil et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA). Cette convention prévoit l'accompagnement par l'EPORA des deux collectivités dans la mise en œuvre de l'OPAH-RU et du NPNRU sur les quartiers prioritaires de la commune, en menant des études de faisabilité pré-opérationnelles sur des sous-secteurs prioritaires et en se portant acquéreur pour le compte de la commune de Le Teil, d'îlots bâtis à requalifier.

À ce titre l'EPORA est chargé de réaliser les acquisitions foncières sur Rue Marceau et Rue de la République (quartier prioritaire Centre-Ville).

L'EPORA a mené les négociations pour des acquisitions à l'amiable, ou par voie de préemption, avec les propriétaires des immeubles aux prix indiqués dans le tableau ci-dessous :

N° Parcelle	Adresse	Propriétaire	Prix d'acquisition
BD 383-384-389	1 et 3 rue Montant au Château	ABJIJ	25 000 €
BD 380	7 rue Montant au Château	JACQUEMARD	28 300 €
BD 407	9 rue Marceau	BENAMOR / KDHAI	43 500 €
BD 645-700-701	Lot n°15 bâtiment A de la copropriété sis au 31 rue de la République	COURTIAL	27 000 €

Vu la convention qui lie la commune de Le Teil à l'EPORA ;  
Considérant que l'EPORA intervient pour le compte de la collectivité en amont des opérations prévues par celle-ci afin de requalifier le foncier et de faciliter la mise en œuvre de ses projets ;  
Considérant que la commune de Le Teil a sollicité l'EPORA pour se porter acquéreur des quatre biens immobiliers listés ci-dessus ;  
Considérant que les négociations engagées avec les différents propriétaires ont abouti à des accords pour un montant total de 123 800 € ;

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

**VALIDE** l'acquisition par l'EPORA des parcelles BD n°383, 384 et 389 appartenant aux consorts ABJIJ.

**VALIDE** l'acquisition par l'EPORA de la parcelle BD n°380, appartenant à Madame JACQUEMARD.

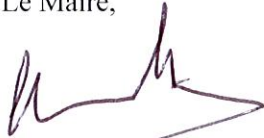
**VALIDE** l'acquisition par l'EPORA de la parcelle BD 407, appartenant à Mesdames BENAMOR et KDHAL.

**VALIDE** l'acquisition par l'EPORA du lot n°15 bâtiment A de la copropriété sise 31 rue de la République (parcelles BD 645, 700 et 701), appartenant à Monsieur COURTIAL.

**CONFIRME** l'engagement de la commune de racheter ces biens immobiliers, conformément à la convention, au prix d'acquisition d'EPORA, auquel s'ajouteront les frais annexes de gestion.

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,



**Olivier PEVERELLI**

Pour extrait conforme



Le Secrétaire de séance,



**Abdelaziz BOUKAL**